

## Charte d'utilisation et de modération des publications internet de la Commune de Gorges

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la vie municipale et à ses activités en visitant, participant ou utilisant les outils numériques de la Mairie, qui sont des espaces d'information et d'échanges.

Par le fait d'aimer ou de visiter nos espaces, vous acceptez pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et vous vous engagez, lors de chacune de vos visites, à la respecter. Nous vous invitons à consulter les règles de bonne conduite ci-après.

Le site internet de la commune [www.gorges44.fr](http://www.gorges44.fr) est l'outil privilégié de la communication institutionnelle gorgeoise, mais la Mairie de Gorges est aussi présente sur les réseaux sociaux via Facebook.

La présence de la commune de Gorges sur les réseaux sociaux vise à développer une communauté Internet autour de l'équipe municipale en charge de la gestion de la collectivité gorgeoise, à diffuser son actualité, ses valeurs, ses projets, à informer sur ses multiples domaines d'activités.

### Publication par le service Communication sur son site Internet et Facebook

Le service Communication publie des informations concernant :

- La vie de la collectivité et de la cité
- Les activités et l'usage des services municipaux
- Les activités des associations et partenaires
- Les événements culturels et sportifs
- Des offres de stages et/ou d'emplois de la mairie

Ces informations concernent obligatoirement la commune de Gorges ou traitent d'un sujet en lien avec la vie locale. Les articles peuvent être déclinés sous la forme d'actualité, d'événement, de page de présentation, de kiosque (en PDF et lisible sur calaméo), de formulaire, de vidéo, de photos. Ces informations sont relayées sur les réseaux en fonction de leur nature.

### La modération des publications Facebook

Les débats, échanges et autres interactions avec la page officielle Facebook de la commune de Gorges sont ouverts à tous. Tous les citoyens sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires.

Les échanges sur ces sites font l'objet d'une modération a posteriori.

Nous souhaitons préserver un respect dans les échanges : si les avis et expressions de désaccord divers ont leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas acceptables.

Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques,

- Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations,
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement,
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée,
- Toute attaque personnelle,
- Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants,
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales,
- La mention de coordonnées personnelles, postales ou téléphoniques ou de liens hypertexte inappropriés,
- Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges,
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues,
- Tout message portant une atteinte grave à la réputation et l'image de la commune de Gorges
- Tout message hors sujet.

Les participants sont également invités à respecter les conventions suivantes :

- Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion
- Si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris,
- Citez vos références,
- N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur Internet, cela équivaut à crier,
- Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte,
- Respectez le débat, respectez votre lecteur : ne faites pas de copier/coller d'argumentaires tout faits, c'est votre avis et votre avis seul qui doit s'exprimer,
- Vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. Des sites internet publient quotidiennement ce type de contenu. En cas de doute, certains sites spécialisés comme [www.hoaxbuster.com](http://www.hoaxbuster.com) vous aideront à repérer les hoax (canulars du web),

### **Responsabilité**

Les contributions et données personnelles publiées par les usagers sur la page Commune de Gorges sont publiées sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mises en ligne. La commune de Gorges ne peut en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

### **Modalités de modération**

Le service Communication de la Commune de Gorges assure l'administration, l'animation et la modération de la page Facebook Commune de Gorges. Les demandes formulées sur la page sont étudiées et font l'objet d'une réponse dans les meilleurs délais. Afin de garantir une utilisation paisible de la page et de permettre des échanges constructifs, le service veille assidûment à la qualité des interactions sur cette page. Le service se réserve le droit de masquer ou supprimer à posteriori toute contribution relevant des usages proscrits mentionnés précédemment.

En cas de manquement grave ou répété à ces règles, un usager peut être signalé à Facebook, exclu temporairement ou banni définitivement et sans préavis.